

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2015 – 18h30

Présents : Alain BLANQUER, Louis MAURIN, Laurent GAUTREAU (arrivé à 18h50), Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR, Jean ARRUFAT, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Didier BRISY

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Projet d'acquisition de parcelles au lieu-dit Les Paros
2. Projet d'acquisition de parcelles Chemin de la Cabone
3. Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication allée de Platanes
4. Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Chemin de la Cabone
5. Projets de raccordement au réseau public de distribution de l'électricité
6. Dotation Hors Programme Voirie / Patrimoine 2015
7. Convention de fournitures d'eau potable avec le SEPAC
8. Régime indemnitaire
9. Débat d'orientation budgétaire
10. Questions diverses.

1. Projet d'acquisition de parcelles au lieu-dit Les Paros

Dans le but d'avoir un espace ludique plus grand, au niveau du skate Park (parcelles N° 446 et N°447), M. le Maire a proposé à M. Maurin et M. Acosta, propriétaires des parcelles 448 et 449, d'acheter leurs parcelles au prix de 10€/M². La parcelle 448 faisant 320M² et la parcelle 449 : 330 M².

Les propriétaires ont accepté cette offre.

Vote : Pour : 9. Louis MAURIN, partie prenante, ne prend pas part au vote.

2. Projet d'acquisition de parcelles Chemin de la Cabone

Dans le cadre du PAE de Peïrigous, la mairie a l'obligation de réaliser un chemin piéton qui relie le lotissement et le village. Cet aménagement doit être créé chemin de la Cabone et le long les parcelles de M.Brisy, M. Réady et M. Acosta.

M. le Maire leur a proposé d'acheter cette bande de terrain à l'euro symbolique, les propriétaires ont accepté.

Vote : Pour : 9. Didier BRISY ne prend pas part au vote.

*M. le Maire propose d'invertir les points 3 et 4 de l'ordre du jour.
Arrivée de Laurent Gautreau.*

3. Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Chemin de la Cabone

M. le Maire présente le projet d'effacement des réseaux d'éclairage public, de télécommunications et d'électricité sur le chemin de la Cabone. Ces travaux seraient réalisés conjointement avec les travaux de « restructuration HTA départ Adissan » prévus par ERDF sur ce secteur.

Prix de l'enfouissement du début du Chemin jusqu'au lotissement : 34 940 €, Hérault Énergies subventionne ce genre de projet, il restera à charge de la commune 12 540 €.

Option du lotissement jusqu'à la campagne de la Cabone : 4 570 € supplémentaires à la charge de la commune, le reste étant subventionné par Hérault Énergies et ERDF.

Vote : Pour : 11

4. Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications allée de Platanes

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'effacement des réseaux estimé par Hérault Énergies.

Ce projet est estimé à 80 869 € TTC, après déduction des subventions d'Hérault Énergies (15000€ à inscrire en recettes au budget 2015), du Conseil Général et de Face, la dépense prévisionnelle pour la commune s'élève à 46 259.40 € à inscrire au budget 2015.

Le chemin piétonnier sera à envisager plus tard.

Vote : Pour : 11.

5. Projets de raccordement au réseau public de distribution de l'électricité

A été déposée en Mairie une demande de division foncière d'une parcelle située en zone urbanisée du POS pour y construire une maison. Comme il est d'usage, la déclaration préalable a été envoyée à ERDF, Aix-en-Provence, qui a estimé qu'une extension du réseau était nécessaire : 2 600 € à la charge de la Mairie. La Mairie doit fournir à tous ces terrains situés en zone constructible du POS les réseaux en limite de propriété.

Cette demande a été refusée car la commune est en pleine révision générale du POS et ne peut satisfaire une telle demande.

En zone agricole, une maison est en projet : dans ce cas la mairie n'est pas soumise aux mêmes contraintes que précédemment. Par contre, pour que ce projet aboutisse il y a 4 700€ de frais. Hérault Énergies subventionne au titre des écarts agricoles, mais la Mairie devrait faire l'avance de la somme et le pétitionnaire s'engage à rembourser la Mairie. Le pétitionnaire étant d'accord. Cette proposition est mise aux voix, Jean ARRUFAT ne prenant pas part au vote.

Vote : Pour 10.

6. Dotation Hors Programme Voirie / Patrimoine

Les années précédentes le Conseil Général a accordé 10 933.00 € de subvention hors programme pour notre commune sur des projets de voiries et de patrimoine.

Pour 2015, le projet est à envoyer avant le 10/03/15, avant les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

M. le Maire propose pour ce projet de cette année de refaire le chemin des Jardins en tri-couche estimé à 11 360€HT.

Vote : Pour : 11.

7. Convention de fournitures d'eau potable et eaux usées avec le SEPAC

La commune a signé en 2012 deux conventions pour une durée de 10 ans avec le SEPAC. Elles concernent l'eau et l'assainissement du Mas de Roujou. Le système de tarification étant difficile à appliquer, le SEPAC propose un avenant avec une nouvelle tarification.

| | Convention AEP | Convention EU |
|---------------------|--|--|
| Abonnement SEPAC | 14,00 € | 9,50 € |
| Abonnement SAUR | 35,12 € | 7,76 € |
| Part variable SEPAC | De 1 à 120m ³ : 0,45 € De 121m ³ et + : 0,75 € | 0,25 € / m ³ |
| Part variable SAUR | De 1 à 60m ³ : 0,6723 € De 61 à 120m ³ : 0,7326 € De 121m ³ et + : 0,8229 € | De 1 à 60 De 1 à 60m ³ : 0,8128 € De 61 à 120m ³ : 0,8730 € De 121m ³ et + : 0,9432 € |

Vote : Pour : 11.

8. Régime indemnitaire

M. le Maire, comme chaque année propose d'attribuer une prime aux agents méritants, concernant notre commune il n'y a qu'une seule employée titulaire.

Le coefficient de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au profit des agents du cadre d'emploi de la filière administrative, est fixé selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents :

| grades | Montant de référence | coefficient |
|--|----------------------|-------------|
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 449,29 | 8 |

Vote : Pour : 11.

9. Débat d'orientation budgétaire

Non soumis au vote

➤ Budget de la commune

• Recettes

Monsieur le Maire explique qu'il faudra prendre en compte les restrictions des aides de l'État et des collectivités. La situation de la commune est relativement bonne avec 134 558 € cumulés, dont 35 000 € attribués aux frais de PAE.

M. le Maire ne proposera pas d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2015.
M. le Maire rappelle qu'en ne prenant pas les indemnités d'élus, la commune économise 21 000 €/ an.

- Dépenses

Charges du personnel : 60 000€ dont le salaire de l'agent en congés maladie et l'aide de l'état de l'employé sous contrat CAE.

Les frais de scolarité : 20 000€ ; Associations : maintien de la subvention de fonctionnement à 370 € ; CCAS : solde 2 376€, pas de subvention prévue, à voir selon les besoins s'il y a.

Subvention sur le budget de l'eau : 10 000€.

En investissement : Skate Park : 40 000€ prévoir de 15 à 17 000€ de subvention.

PLU : 20 000€ - Réseau électrique : 46 000€ et Achats terrains : 35 000€.

- Budget eau et assainissement

- Recettes

Solde positif de 14 885€ - Vente d'eau et redevances – Subvention du budget commune : 10 000€

- Dépenses

Investissement pour remplacer une dizaine de compteurs et les mettre en limite de propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 27 février 2015.